



Avis n° 2026-05

Saisine n° 2026-01706

Séance du 30 juin 2026

Chambre

AVIS

Article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales

Budget primitif 2026

COMMUNE DE SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

Département des Bouches-du-Rhône

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-19 et R. 1612-8 et suivants ;

VU le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des collectivités territoriales et des établissements publics communaux et intercommunaux ;

VU l'arrêté du président de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 2026-13 du 16 avril 2026 fixant la composition des sections ;

VU l'arrêté n° A-2026-09 du 24 février 2026 portant organisation des formations de délibérés de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU la lettre du 6 mai 2026, enregistrée au greffe le même jour, par laquelle le préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, a saisi la chambre sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales au motif que le budget primitif 2026 de la commune de Saint-Rémy-de-Provence n'a pas été adopté dans les délais fixés ;

VU les pièces transmises par le préfet à l'appui de sa saisine le 6 mai 2026, complétées par un envoi enregistré au greffe de la chambre le 2 juin 2026, date faisant courir le délai d'un mois dans lequel la chambre doit avoir rendu son avis ;

VU la décision n° 2026-37 du 11 mai 2026 du président de la chambre d'attribuer ce contrôle à Madame Cécile Filhol-Rocher, conseillère ;

VU le courrier du président de la chambre du 11 mai 2026 informant le maire de Saint-Rémy-de-Provence de l'ouverture de la procédure et du droit de présenter des observations, soit par écrit, soit oralement, conformément aux dispositions des articles L. 244-1 et R. 244-1 du code des juridictions financières ;

VU les conclusions du ministère public ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

Après avoir entendu Madame Cécile Filhol-Rocher en son rapport et Monsieur Matthieu Juving, représentant le ministère public en ses observations ;

REND L'AVIS SUIVANT

Considérant ce qui suit :

SUR LA RECEVABILITÉ DE LA SAISINE, LA COMPÉTENCE DE LA CHAMBRE ET LE DÉLAI IMPARTI À LA CHAMBRE POUR STATUER :

1. Aux termes de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « *Si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. À compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur le budget de l'exercice en cours. (...)* ».

2. Lors de la séance du 21 avril 2026, le projet de budget pour l'exercice 2026 n'a pas été présenté au conseil municipal, comme il était prévu qu'il le soit au regard de l'ordre du jour de la séance. À la date du 30 avril 2026, la commune de Saint-Rémy-de-Provence n'avait pas adopté de budget pour 2026.

3. Par lettre du 6 mai 2026 enregistrée au greffe le même jour, le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, a saisi la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le fondement de l'article L. 1612-2 du CGCT, à raison du défaut d'adoption du budget primitif de la commune de Saint-Rémy-de-Provence pour 2026.

4. L'entité objet de la saisine est une commune située dans le département des Bouches-du-Rhône, qui relève de la compétence de la chambre régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur en application de l'article L. 211-11 du code des juridictions financières.

5. La séance du conseil municipal lors de laquelle le projet de budget n'a pas été présenté et n'a donc pas été voté, s'est tenue le 21 avril 2026. Le courrier de saisine, signé par le préfet, a été reçu à la chambre le 6 mai 2026, soit après la date limite de vote du budget primitif fixée au 30 avril par l'article L. 1612-2 du CGCT. La condition de délai opposable à la saisine du

préfet, en application de ce même article est respectée, la saisine étant intervenue sans délai après la date limite d'adoption du budget primitif.

6. Aux termes de l'article R. 1612-8 du CGCT, « *Lorsque la chambre régionale des comptes est saisie par le représentant de l'État d'une décision budgétaire ou d'un compte administratif, le délai dont elle dispose pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise selon le cas par les articles R. 1612-16, R. 1612-19, R. 1612-23, R. 1612-24 et R. 1612-27* ».

7. Le délai dont dispose la chambre régionale des comptes pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise. Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, a saisi la chambre par un courrier en date du 6 mai 2026 accompagné de différentes pièces. Certaines pièces prévues à l'article D. 1612-1 du CGCT n'ayant pas été jointes au courrier de saisine du 6 mai 2026, elles ont été demandées le 2 juin 2026 à la préfecture qui les a transmises le même jour. Le délai d'un mois au terme duquel la chambre doit avoir rendu son avis court donc à compter de cette date.

SUR LES PROPOSITIONS DE RÈGLEMENT DU BUDGET

8. Il n'appartient pas à la chambre de se substituer à l'assemblée délibérante pour arrêter les orientations budgétaires de la commune. C'est pourquoi ses propositions seront celles d'un budget minimum ne prévoyant que le financement des dépenses courantes, des seules dépenses d'investissement déjà décidées par le conseil municipal et de celles présentant un caractère d'urgence ou étant liées à la sécurité des personnes et des biens.

9. La chambre a pris en considération les documents de prévision et d'exécution budgétaires des exercices précédents, le projet de budget primitif établi au titre de l'exercice 2026 en examinant chacun des budgets de la commune dans leurs deux composantes, la section de fonctionnement et la section d'investissement.

10. Dans un contexte nécessairement contraint par les délais d'instruction, l'examen de la chambre s'est appuyé sur les informations de nature budgétaire, comptable et financière communiquées par la commune, complétées par plusieurs temps d'échanges avec la direction des finances. L'examen de la chambre a consisté à s'assurer de l'exhaustivité des recettes et de la sincérité des dépenses figurant au projet de budget 2026 de la commune.

11. La chambre a vérifié que les réalisations prises en charge par le comptable à la date du 19 juin 2026 étaient inférieures à ses propositions.

12. Ainsi que le prévoit l'article L. 2312-2 du CGCT, et conformément au niveau de vote retenu par le conseil municipal dans son règlement budgétaire et financier, les propositions de règlement formulées ci-après fixent le montant des crédits au niveau du chapitre.

13. En application de l'article L. 1612-2 du CGCT, la commune pourra de nouveau exercer sa compétence budgétaire, et décider d'inscrire des opérations non retenues au terme de la présente procédure, dès lors que le budget aura été réglé par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône.

A. Sur la sincérité des restes à réaliser

14. Selon l'article R. 1612-52 du CGCT : « *Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. (...) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement arrêtés à la clôture de l'exercice*

correspondent aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées. Ils sont reportés au budget de l'exercice suivant. »

15. La commune compte, outre un budget principal, deux budgets annexes retraçant des opérations d'aménagement. En section de fonctionnement, aucun reste à réaliser n'est constaté sur les différents budgets. En section d'investissement, il n'y a pas de reste à réaliser sur les budgets annexes. La chambre a examiné l'intégralité des restes à réaliser transmis au comptable en recettes (1 457 120,07 €) et en dépenses (903 238,83 €) d'investissement sur le budget principal. Le détail de l'analyse de la chambre figure en annexe n°1.

16. En dépenses, l'ordonnateur n'a pas été en mesure de justifier cinq engagements pour un montant de 108 400,00 € qu'il est donc proposé de supprimer. Par ailleurs, il est proposé de revoir sept montants pour un total de 66 731,66 €. Le montant des restes à réaliser en dépenses pourrait ainsi être ramené à 861 570,49 €.

17. Concernant les restes à réaliser en recettes, ils ont fait l'objet d'une notification et l'ordonnateur a justifié ligne à ligne leur sincérité, à l'exception d'une subvention pour l'achat d'un véhicule qui pourrait être revue à la baisse, compte tenu de l'assiette finale du montant de dépenses subventionnables que l'ordonnateur ne pouvait ignorer à la date d'établissement des restes à réaliser.

18. Le montant des restes à réaliser serait ainsi ramené à 1 451 031,57 € en recettes et 861 570,49 € en dépenses.

B. Sur la reprise des résultats de l'exercice 2025 et leur affectation

19. L'article L. 2311-5 du CGCT dispose : *« Sans préjudice des cas mentionnés à l'article L. 1612-32, lorsque le compte financier unique ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte financier unique est repris à cette section sauf si le conseil municipal en décide autrement. »*

20. L'article R. 1612-52 du même code dispose :

« I. - Le besoin ou l'excédent de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice est constitué du solde d'exécution corrigé des restes à réaliser. / Le solde d'exécution de la section d'investissement correspond à la différence entre le montant des titres de recettes et le montant des mandats de dépenses émis dans l'exercice, y compris le cas échéant les réductions et annulations de recettes et de dépenses, augmentée ou diminuée du report des exercices antérieurs. / Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. /

II. - Le résultat de la section de fonctionnement correspond à l'excédent ou au déficit de l'exercice. Pour son affectation, il est cumulé avec le résultat antérieur reporté à l'exclusion des restes à réaliser. / Les restes à réaliser de la section de fonctionnement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées. Ils sont reportés au budget de l'exercice suivant. »

21. L'article R. 1612-53 du même code, précise : *« Le résultat cumulé défini au II de l'article R. 1612-52 est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent :*

1° En priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent ;

2° Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Lorsqu'il s'agit d'un déficit, il est ajouté aux dépenses de fonctionnement de l'exercice.

(...). »

22. À la date de la saisine, le conseil municipal n'avait pas délibéré sur les comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2025, ni affecté les résultats de cet exercice.

23. Afin de disposer d'une vision exhaustive des différents budgets, il est proposé de retenir les résultats tels qu'ils ressortent des projets de comptes financiers, la comparaison chapitre budgétaire par chapitre budgétaire entre, d'une part, les parties II.A1, II.A2 et II.C1 (compte de la collectivité) et, d'autre part, les parties II.B1, II.B2, II.D1 et II.D2 (compte du comptable public) ayant permis de s'assurer de leur concordance, et de prévoir les écritures strictement nécessaires à la couverture des besoins de financement de chaque section d'investissement en affectant le montant équivalent à cette fin.

24. Les montants, corrigés pour ce qui concerne le budget principal suite à l'analyse des restes à réaliser, figurent dans le tableau ci-après.

25. L'intégration de ces résultats est réalisée dans les parties relatives aux propositions de règlement de chacun des budgets.

Tableau n° 1 : Résultats 2025 des budgets (en €)

<i>Budget</i>	<i>Section</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>Résultat clôture</i>
<i>Budget annexe Lot. Ussol</i>	Investissement	16 650,49	0,00	- 16 650,49	0
	Fonctionnement	140 000,15	16 692,15	- 63 019,92	60 288,08
	Total	156 650,64	16 692,15	- 79 670,41	60 288,08
<i>Budget annexe Lot. La Roche</i>	Investissement	0,00	320 210,52	631 578,93	311 368,41
	Fonctionnement	4 421,04	1 657,88	- 38 213,14	- 35 449,98
	Total du budget	4 421,04	321 868,40	593 365,79	275 918,43
<i>Budget principal</i>	Investissement	14 964 991,18	16 026 607,45	- 2 798 734,66	- 3 860 350,93
	Fonctionnement	20 768 595,47	19 721 602,57	2 658 459,97	3 705 452,87
	Total du budget	35 733 586,65	35 748 210,02	- 140 274,69	- 154 898,06

Source : CRC d'après les CFU provisoires 2025.

Tableau n° 2 : Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2025 (en €)

<i>Budget</i>	<i>Résultats de clôture d'exploitation en 2025</i>	<i>Résultats de clôture d'Investissement 2025</i>	<i>Solde des Restes à Réaliser Investissement</i>	<i>Besoin de financement en Investissement 2025</i>	<i>Part du résultat de clôture d'exploitation affectée au besoin de financement de l'Investissement (compte 1068)</i>	<i>Solde maintenu en section d'exploitation 2026 (Compte R002)</i>
	(A)	(B)	(C)	(B + C)	(D)	(A-D)
Budget annexe Lot. Ussol	60 288,08	0,00	0,00	0,00	0,00	60 288,08

<i>Budget</i>	Résultats de clôture d'exploitation en 2025	Résultats de clôture d'Investissement 2025	Solde des Restes à Réaliser Investissement	Besoin de financement en Investissement 2025	Part du résultat de clôture d'exploitation affectée au besoin de financement de l'Investissement (compte 1068)	Solde maintenu en section d'exploitation 2026 (Compte R002)
Budget annexe Lot. La Roche	- 35 449,98	311 368,41	0,00	0,00	0,00	- 35 449,98
Budget principal	3 705 452,87	- 3 860 350,93	589 461,07	3 270 889,85	3 270 889,85	434 563,02

Source : CRC d'après les CFU provisoires 2025.

C. Sur les propositions de règlement des budgets annexes

26. L'instruction a porté, en premier lieu, sur les budgets annexes. Les propositions formulées permettent d'évaluer leur besoin de financement et de déterminer le montant de la subvention d'équilibre à verser depuis le budget principal pour le budget annexe concerné.

a. En ce qui concerne le budget annexe Lotissement Ussol

- Sur la section d'investissement
 - En dépenses

27. L'ordonnateur n'a inscrit aucun crédit en dépenses à la section d'investissement du projet de budget primitif 2026 du budget annexe. La chambre propose de suivre la commune en ne prévoyant aucune inscription budgétaire.

- En recettes

28. L'ordonnateur n'a inscrit aucun crédit en recettes à la section d'investissement du projet de budget primitif 2026 du budget annexe. La chambre propose de suivre la commune en ne prévoyant aucune inscription budgétaire.

- Sur l'équilibre de la section d'investissement

29. La section d'investissement du budget annexe serait présentée à l'équilibre avec un montant nul en dépenses et en recettes.

Tableau n° 3 : Section d'investissement du budget annexe Lotissement Ussol (en €)

	BP non voté	Proposition CRC	Différence
<i>Total des dépenses</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Total des recettes</i>	0,00	0,00	0,00

30. Tous les chapitres de la section étant à zéro, il n'y a pas lieu de calculer le petit équilibre.

- Sur la section de fonctionnement
 - En dépenses

31. L'ordonnateur a inscrit à son projet de budget 2026, au chapitre 011, charges à caractère général, 500 € de crédits à l'article 605, Achats de matériel, équipement et travaux, notamment pour payer un état des risques et pollutions à hauteur de 50 €. S'agissant d'un budget amené à être clôturé, la chambre propose de reprendre l'inscription.

- En recettes

32. La chambre propose de reprendre l'excédent de fonctionnement de clôture 2025 à hauteur de 60 288,08 € à l'article R002, Résultat de fonctionnement reporté, du budget primitif 2026.

33. L'ordonnateur a inscrit, à son projet de budget 2026, 450 € de crédits au chapitre 70, produits de service, domaines, ventes, divers, (article 7015) et 50 € au chapitre 77, produits spécifiques, (article 773, Mandats annulés sur exercices antérieurs).

34. Une recette a été encaissée à l'article 773 à hauteur de 41,66 €. Il est donc proposé de conserver l'inscription de 50 €. En l'absence de justificatifs produits par la commune permettant d'établir le caractère certain des recettes inscrites au chapitre 70, la chambre propose de supprimer ces inscriptions budgétaires. L'équilibre de la section de fonctionnement pourrait être assuré par la seule reprise de l'excédent reporté.

- Sur l'équilibre de la section de fonctionnement

35. La section de fonctionnement du budget annexe s'établirait à 60 338,08 €, en suréquilibre de 59 838,08 €.

36. Aux termes de l'article L. 1612-7 du CGCT, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté. Le suréquilibre constaté est donc conforme à ces dispositions.

Tableau n° 4 : Section de fonctionnement du budget annexe Lotissement Ussol (en €)

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition CRC	Différence
011	Charges à caractère général	500,00	500,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		500,00	500,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		500,00	500,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opération ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opération ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		500,00	500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	450,00	0,00	-450,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		450,00	0,00	-450,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	50,00	50,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		500,00	50,00	-450,00
042	Opération ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opération ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	60 288,08	60 288,08
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		500,00	60 338,08	59 838,08
Résultat prévisionnel		0,00	59 838,08	59 838,08

b. En ce qui concerne le budget annexe Lotissement La Roche

- Sur la section d'investissement
 - En dépenses

37. Au chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées, les crédits inscrits par l'ordonnateur au projet de budget primitif de 2026 du budget annexe, s'élevaient à 240 000,00 €. Toutefois, au

regard des justificatifs produits par la commune, une échéance d'emprunt sur l'exercice 2026 n'a pas été prise en compte. Le montant inscrit au chapitre 16 passerait par conséquent de 240 000,00 € à 316 480,25 €.

- En recettes

38. La chambre propose de reprendre l'excédent de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2025 pour un montant de 311 368,41 € à l'article R001, solde d'exécution positif reporté, du budget primitif 2026.

39. L'ordonnateur a inscrit à son projet de budget primitif 240 000,00 € en recettes d'investissement au chapitre 16, emprunts et dettes assimilées, qu'il est proposé de supprimer. En effet, des annuités d'emprunt ne peuvent être financées par un autre emprunt.

40. L'excédent reporté ne suffit toutefois pas à couvrir les dépenses de la section d'investissement correspondant à l'annuité en capital de la dette qui s'élève à 316 480,25 €.

41. Il est par conséquent proposé d'inscrire un crédit de 5 111,84 € au chapitre 021, virement de la section de fonctionnement, afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

- Sur l'équilibre de la section d'investissement

42. La section d'investissement du budget annexe serait présentée à l'équilibre avec un montant de 316 480,25 € en dépenses et en recettes.

Tableau n° 5 : Section d'investissement du budget annexe Lotissement La Roche (en €)

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition CRC	Différence
018	RSA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	240 000,00	316 480,25	76 480,25
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		240 000,00	316 480,25	76 480,25
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		240 000,00	316 480,25	76 480,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		240 000,00	316 480,25	76 480,25

018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	240 000,00	0,00	-240 000,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		240 000,00	0,00	-240 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'invest non transférables	0,00	0,00	0,00
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		240 000,00	0,00	-240 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	5 111,84	5 111,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	5 111,84	5 111,84
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	311 368,41	311 368,41
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		240 000,00	316 480,25	76 480,25
Résultat prévisionnel		0,00	0,00	0,00

43. La couverture de l'annuité de la dette est assurée par des ressources propres de la section d'investissement. Le budget annexe « Lotissement La Roche » serait donc équilibré selon les termes de l'article L. 1612-4 du CGCT.

Tableau n° 6 : Couverture de l'annuité de la dette par les ressources propres – petit équilibre

en €	Article	Budget non voté	Proposition CRC
<i>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (A)</i>	1641 – Emprunts en euros	240 000,00	316 480,25
<i>Ressources propres externes et internes de l'exercice (B)</i>	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	5 111,84
	R. 001 -Solde d'exécution reporté	0,00	311 368,41
Couverture de l'annuité de la dette (B – A) [doit être positif]		- 240 000,00	0,00

- Sur la section de fonctionnement
 - En dépenses

44. La chambre propose de reporter à l'article D002, Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé, le déficit constaté au compte financier unique de l'exercice 2025 à hauteur de 35 449,98 €.

45. Au chapitre 66, charges financières, les crédits inscrits au projet de budget primitif de 2026 du budget annexe s'élèvent à 700,00 €. Au regard des justificatifs produits, la chambre propose de ramener le montant à 688,80 €.

46. Afin d'assurer le financement du remboursement en capital de la dette figurant en section d'investissement, la chambre propose d'inscrire un crédit d'un montant de 5 111,84 € au chapitre 023, Virement à la section d'investissement.

- En recettes

47. Afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, la chambre propose d'inscrire une recette de 41 250,62 € à l'article 7573621, Budgets annexes et régies non dotés de la personnalité morale, rattaché au chapitre 75, Autres produits de gestion courante. Cette inscription correspond à une participation du budget principal de la commune afin d'équilibrer le budget annexe.

- Sur l'équilibre de la section de fonctionnement

48. La section de fonctionnement du budget annexe du « Lotissement La Roche » serait présentée à l'équilibre avec un montant de 41 250,62 € en dépenses et en recettes.

Tableau n° 7 : Section de fonctionnement du budget annexe Lotissement La Roche (en €)

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition CRC	Différence
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	700,00	688,80	-11,20
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		700,00	688,80	-11,20
023	Virement à la section d'investissement	0,00	5 111,84	5 111,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	5 111,84	5 111,84
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	35 449,98	35 449,98
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		700,00	41 250,62	40 550,62
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	700,00	0,00	- 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00

731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	41 250,62	41 250,62
Total des recettes de gestion courante		700,00	41 250,62	40 550,62
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		700,00	41 250,62	40 550,62
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		700,00	41 250,62	40 550,62
Résultat prévisionnel		0,00	0,00	0,00

D. Sur les propositions de règlement du budget principal

- Sur la section d'investissement
 - En dépenses

49. La chambre propose de porter les dépenses de la section d'investissement de 12 607 462,51 € (y compris les restes à réaliser) à 12 694 176,42 € (y compris les restes à réaliser corrigés et le solde d'exécution reporté repris).

50. Afin de tenir compte des modifications apportées à plusieurs inscriptions, la chambre propose de ramener le montant total des dépenses d'équipement, y compris restes à réaliser, de 9 679 962,51 € à 5 906 325,49 € en répartissant les opérations d'équipement dans les chapitres budgétaires (20, 204, 21 et 23) selon le détail en annexe n° 2. Ces inscriptions s'appuient sur des dépenses engagées, voire déjà mandatées, ou nécessaires pour des raisons de sécurité ou d'urgence, et/ou pour assurer le fonctionnement normal des services. S'agissant d'un budget minimum, d'autres projets ne répondant pas à ces caractéristiques ont été écartés, tels que l'aménagement du jardin des cèdres, du parking du cinéma ou bien encore la réfection de la peinture des façades de la gendarmerie.

51. Le chapitre 16, emprunts et dettes assimilées, s'élevait à 1 800 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Cette somme, qui correspond aux annuités des contrats d'emprunts signés par la commune, constitue une dépense obligatoire. La chambre propose de retenir ce montant.

52. Le chapitre 040, opérations d'ordre de transfert entre section, s'élevait à 27 500,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

53. Le chapitre 041, opérations patrimoniales, s'élevait à 1 100 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

54. La chambre propose d'intégrer le solde d'exécution prévisionnel négatif anticipé (**D 001**) pour un montant de 3 860 350,93 €.

- En recettes

55. La chambre propose de ramener le montant des recettes d'investissement de 13 161 343,75 € (y compris restes à réaliser) à 12 694 176,42 € (y compris restes à réaliser corrigés et affectation des résultats de l'exercice 2025) selon le détail ci-après.

Les modifications proposées résultent, pour l'essentiel, de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 et de l'ajustement des crédits nouveaux en dépenses, supposant un ajustement des subventions d'équipement pouvant être sollicitées par la commune.

56. Le chapitre 13, subventions d'investissement reçues, s'élevait à 3 768 035,22 € dans le projet de budget de l'ordonnateur en tenant compte des restes à réaliser à hauteur de 1 179 812,07 €. La chambre propose de ramener ce montant à 2 275 121,57 € en tenant compte des restes à réaliser en recettes corrigés, soit 1 173 723,57 € selon le détail en annexe n° 2.

57. Le chapitre 138, autres subventions d'investissement non transférables, s'élevait à 677 308,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, en tenant compte des restes à réaliser à hauteur de 277 308,00 €. Compte tenu des informations communiquées par les services de l'ordonnateur, la chambre propose de ramener ce montant à 277 308,00 € correspondant uniquement aux restes à réaliser.

58. Le chapitre 16, emprunts, s'élevait à 4 350 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Compte tenu des ajustements proposés en dépenses et en recettes, la chambre propose de ramener le montant des emprunts à 3 256 814,67 € pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

59. Le chapitre 10, dotations (composé du FCTVA et de la taxe d'aménagement), s'élevait à 1 366 000,43 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

60. La chambre propose de doter **l'article 1068**, excédents de fonctionnement capitalisés, à hauteur de 3 270 889,85 €, au titre de l'affectation anticipée du résultat.

61. Aucun virement n'était effectué de la section de fonctionnement à la section d'investissement dans le projet de budget de l'ordonnateur (**chapitre 021**). La chambre propose d'en inscrire un à hauteur de 198 041,90 €.

62. Le chapitre 024, produits des cessions d'immobilisations, s'élevait à 950 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. En raison de l'absence de promesse de vente signée, la chambre propose de ramener ce montant à zéro.

63. Le chapitre 040, opérations d'ordre de transfert entre section, s'élevait à 950 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de retenir ce montant.

64. Le chapitre 041, opérations patrimoniales, s'élevait à 1 100 000,00 €. La chambre propose de retenir ce montant.

- Sur l'équilibre de la section d'investissement

65. La section d'investissement du budget principal serait présentée à l'équilibre avec un montant de 12 694 176,42 € en dépenses et en recettes.

Tableau n° 8 : Section d'investissement du budget principal (en €)

Chap.	Libellé	Budget non voté hors RàR	Budget non voté y compris RàR et ventilation par chapitre	Proposition CRC y compris RàR corrigés et reprise des résultats	Différence
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	155 001,00	1 489 782,76	663 526,70	- 826 256,06
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	410 000,00	640 000,00	50 211,00	- 589 789,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	1 126 856,00	1 995 900,94	1 370 015,11	- 625 885,83
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	894 803,00	5 554 278,81	3 822 572,68	- 1 731 706,13
	Total des opérations d'équipement	6 190 063,68	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 776 723,68	9 679 962,51	5 906 325,49	-3 773 637,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	0,00
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 576 723,68	11 479 962,51	7 706 325,49	-3 773 637,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections	27 500,00	27 500,00	27 500,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 127 500,00	1 127 500,00	1 127 500,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	3 860 350,93	3 860 350,93
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		11 704 223,68	12 607 462,51	12 694 176,42	86 713,91
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	2 588 223,25	3 768 035,32	2 275 121,57	- 1 492 913,75
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	4 350 000,00	4 350 000,00	3 256 814,67	- 1 093 185,33
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 938 223,25	8 118 035,32	5 531 936,24	-2 586 099,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 366 000,43	1 366 000,43	1 366 000,43	0,00
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0,00	0,00	3 270 889,85	3 270 889,85
138	Autres subv. d'invest non transférables	400 000,00	677 308,00	277 308,00	- 400 000,00
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0,00	0,00	0,00	0,00

18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	950 000,00	950 000,00	0,00	- 950 000,00
Total des recettes financières		2 716 000,43	2 993 308,43	4 914 198,28	1 920 889,85
45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 654 223,68	11 111 343,75	10 446 134,52	- 665 209,23
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	198 041,90	198 041,90
040	Opérat° ordre transfert entre sections	950 000,00	950 000,00	950 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 050 000,00	2 050 000,00	2 248 041,90	198 041,90
R001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		11 704 223,68	13 161 343,75	12 694 176,42	- 467 167,33
Résultat prévisionnel		0,000	553 881,24	0,00	-553 881,24

66. La couverture de l'annuité de la dette est assurée par des ressources propres de la section d'investissement de l'exercice en cours. Le budget principal serait donc équilibré selon les termes de l'article L. 1612-4 du CGCT.

Tableau n° 9 : Couverture de l'annuité de la dette par les ressources propres

en €	Article	Budget non voté	Proposition
<i>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (A)</i>	1641 – Emprunts en euros	1 800 000,00	1 800 000,00
<i>Ressources propres externes et internes de l'exercice (B)</i>	10222 - FCTVA	1 266 000,43	1 266 000,43
	10226 – Taxe d'aménagement	100 000,00	100 000,00
	28- Amortissements	950 000,00	950 000,00
	021- Virement de la section de fonctionnement	0,00	198 041,90
Couverture de l'annuité de la dette (B – A) [doit être positif]		516 000,43	714 042,33

- Sur la section de fonctionnement

- En dépenses

67. La chambre propose de porter les dépenses de la section de fonctionnement de 19 474 867,60 € à 19 498 508,70 €, selon le détail présenté ci-après. Les propositions détaillées concernant les chapitres réels sont mentionnées dans les tableaux en annexe n° 3.

- **Chapitre 011**, charges à caractère général

68. Le chapitre 011, charges à caractère général, s'élevait à 4 180 266,00 €. La chambre propose de porter ce montant à 4 231 337,00 €, selon le détail ci-après.

69. L'article 60612, énergie - Électricité, était prévu à 620 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, en baisse de 998 € par rapport à l'exécuté de 2025. Compte tenu des dépenses constatées au cours des exercices précédents, du maintien d'un niveau élevé des coûts de l'énergie et de l'incidence de la mise en service de la piscine couverte depuis septembre 2025 sur les consommations énergétiques de la commune, la chambre propose d'augmenter la prévision annuelle pour la porter à 650 000,00 €.

70. L'article 60621, combustibles, était prévu à 4 600,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, en hausse de 45,00 € par rapport à l'exécuté de 2025. Compte tenu de la moyenne exécutée sur les trois derniers exercices (10 832,47 €), la chambre propose de porter la prévision annuelle à 11 000,00 €.

71. L'article 60622, carburants, était prévu à hauteur de 208 500,00 €, dans le projet de budget de l'ordonnateur. Cet article enregistre les consommations effectuées par la communauté de communes qui utilise les cuves municipales. La consommation intercommunale devrait être amoindrie par des modifications de tournée de ramassage des ordures ménagères notamment. Toutefois, au regard de la moyenne des trois derniers exercices (239 303,92 €), de la dépense exécutée en 2025 (206 575,00 €), et des incertitudes affectant l'évolution du prix des carburants, la chambre propose une inscription de 230 000,00 €.

72. L'article 60623, alimentation, était prévu à 228 660,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Au regard de l'exécuté des trois derniers exercices et de la consommation actuelle, la chambre propose de porter ce montant à 232 000,00 €.

73. L'article 61358, autres, était prévu à 80 860,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Ce compte enregistre des dépenses non obligatoires et non indispensables, telles que les illuminations, de sorte que la chambre propose d'inscrire 70 000,00 € de crédits.

74. L'article 61521, Entretien de terrains, était prévu à 14 499,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Au regard des dépenses exécutées au cours des trois derniers exercices (10 024,42 €), la chambre propose une inscription à 10 000,00 €.

75. L'article 615221, entretien, réparations bâtiments publics, était prévu à 199 670,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Au vu de la moyenne des trois derniers exercices (183 316,00 €), des éléments communiqués au cours de l'instruction, notamment des travaux d'entretien envisagés pour l'exercice 2026, ce montant apparaît supérieur aux besoins identifiés. La chambre propose une inscription à 180 000,00 €.

76. L'article 615228, entretien, réparations autres bâtiments, était prévu à 32 040,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Au regard des dépenses constatées au cours des trois derniers exercices, dont la moyenne s'établit à 25 207,00 €, et des éléments communiqués par la collectivité au cours de l'instruction, ce montant apparaît supérieur aux besoins prévisionnels de l'exercice. La chambre propose, dès lors, une inscription de 27 000,00 €.

77. L'article 615232, entretien, réparations réseaux, était prévu à 13 500,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Les informations communiquées par la collectivité font apparaître des besoins supplémentaires en matière d'entretien des réseaux au cours de l'exercice 2026. Dès lors, la chambre propose une inscription de 16 500,00 €.

78. L'article 6156, maintenance, était prévu à 216 050,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Compte tenu des informations communiquées par la collectivité, relatives à l'évolution du coût des contrats de maintenance, liée notamment au recours à un nouveau prestataire pour l'entretien des bâtiments en matière de ventilation, chauffage, climatisation, la chambre propose une inscription de 220 000,00 €.

79. L'article 6184, versements à des organismes de formation, était prévu à 50 800,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Au cours de l'instruction, la collectivité a indiqué que les crédits pour la formation pouvaient être revus à la baisse en raison de la non

reconduction du plan de formation des encadrants. La chambre propose ainsi une inscription à 45 000,00 €.

80. L'article 62268, autres honoraires, conseils, était prévu à 8 350,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La commune ayant déjà engagé près de 55 000,00 €, dont 50 000 € pour une mission d'audit financier, la chambre propose une inscription de 70 000,00 €.

81. L'article 6234, réceptions, était prévu à 38 950,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Étant donné la moyenne des dépenses des trois dernières années (31 655,00 €) et qu'une partie des dépenses enregistrées à ce compte concerne des frais de réception non engagés et ne présentant pas de caractère obligatoire, la chambre propose de ramener l'inscription à 31 950,00 €.

82. L'article 6236, catalogues et imprimés, était prévu à 88 500,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Étant donné que la moyenne des dépenses des trois dernières années s'établit à 64 700,00 € et qu'une partie des dépenses enregistrées à ce compte concerne l'impression du journal municipal et d'autres frais ne présentant pas de caractère obligatoire, la chambre propose une inscription à 64 500,00 €.

83. L'article 6282, frais de gardiennage, était prévu à 2 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La facture annuelle est fluctuante et ne devrait pas excéder les 100,00 € pour 2026 selon les services de l'ordonnateur, de sorte que l'inscription pourrait être ramenée à 100,00 €.

- **Chapitre 012**, charges de personnel et frais assimilés

84. Le chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés, s'élevait à 10 350 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de porter ce montant à 10 407 300,00 €.

85. L'article 64131, rémunérations, ne prenait pas en compte l'incidence financière de recrutements récents. Afin de couvrir cette charge supplémentaire de personnel, la chambre propose de réaffecter les crédits prévus pour le recrutement de deux saisonniers au mois d'octobre 2026 et d'augmenter l'inscription pour la porter à 821 300,00 € au lieu de 795 000,00 €.

86. L'article 6453, cotisations aux caisses de retraite, était prévu à 1 619 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Ce montant apparaît sous-estimé. La chambre propose de réévaluer l'inscription pour la porter à 1 650 000,00 €.

- **Chapitre 65**, autres charges de gestion courante

87. Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, s'élevait à 3 555 601,60 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose de ramener ce montant à 3 271 846,80 € selon le détail ci-après.

88. L'article 6542, créances éteintes, était prévu à 1 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La comptable ayant transmis à la chambre le montant qu'elle sollicite de passer en admissions en non-valeur, la chambre propose d'inscrire 10 153,00 €.

89. Il n'était prévu aucune inscription à l'article 65736211, budgets annexes et régies à caractère administratif non dotés de la personnalité morale au projet de budget de l'ordonnateur. La chambre propose d'inscrire une somme de 41 250,62 €, correspondant à une subvention du budget principal au budget annexe « Lotissement La Roche » pour en assurer l'équilibre.

90. L'article 65748, subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé, était prévu à 616 500,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La chambre a examiné les délibérations produites par la commune ainsi que les dépenses déjà engagées au cours de l'exercice. Elle propose de retenir les crédits correspondant aux avances ayant fait l'objet

de délibérations du conseil municipal, attribuées au comité des fêtes (17 000,00 €), au Ciné Palace (12 000,00 €), à l'amicale des employés communaux (3 000,00 €), aux coopératives scolaires des écoles de la République (4 000,00 €) et de l'Argelier (4 000,00 €), à l'association Alpilles Street Arts (1 000 €), ainsi qu'aux associations de jumelage de Bientina (1 250,00 €) et de Pfarrkirchen (1 000 €). Elle propose également de retenir les montants de subventions qui découlent d'engagements annuels ou pluriannuels avec Familles rurales pour la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement (110 000,00 €), l'appui ressources handicap et inclusion (5 591,58 €), l'ADMR pour la gestion de la crèche (65 000,00 €), l'association Sports Loisirs Culture (18 000,00 €) et l'agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance (16 500,00 €). La chambre propose, en conséquence, une inscription de 258 341,58 € à l'article 65748.

91. L'article 6585, intérêts moratoires, n'affichait pas d'inscription dans le projet de budget de l'ordonnateur. Compte tenu du retard pris dans le règlement de certaines factures en raison de l'absence de vote de budget primitif 2026, la chambre propose d'inscrire une somme de 24 000,00 €.

- **Chapitre 68**, Dotations aux provisions, dépréciations

92. En l'absence d'évaluation précise des risques contentieux, la chambre n'a pas été en mesure d'évaluer le montant de la provision à constituer au titre de l'exercice 2026. La commune devra provisionner dès qu'elle aura procédé à l'évaluation de ces risques.

93. L'article 6817, dotations aux dépréciations des actifs circulants, est destiné à couvrir le risque de non-recouvrement des créances douteuses. Au regard de l'état des restes à recouvrer transmis par la comptable et des provisions déjà constituées à hauteur de 2 253,33 €, la chambre propose une dotation complémentaire de 983,00 €.

94. Le total du chapitre serait ainsi porté de 5 000,00 € à 5 983,00 €.

- **Chapitre 014**, atténuations de produits

95. Le projet de budget primitif de l'ordonnateur prévoyait des crédits à l'article 7398 à hauteur de 20 000,00 €. La chambre propose de ventiler cette somme dans les différents comptes du chapitre selon la répartition suivante : 11 640,00 € à l'article 7391112, Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants, 2 360,00 € à l'article 7391118, Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes, et 6 000,00 € à l'article 7398, Reversements, restitutions et prélèvements divers.

- **Chapitre 023**, virement à la section d'investissement

96. Le projet de budget de l'ordonnateur ne prévoyait aucune inscription. À la suite des modifications apportées à la section de fonctionnement, la chambre propose d'inscrire un montant de 198 041,90 €.

- En recettes

97. La chambre propose de porter les recettes de fonctionnement de 19 474 867,60 € à 19 498 508,70 €. Les propositions détaillées concernant les chapitres réels sont présentées dans les tableaux en annexe n° 3.

- **Chapitre 013**, atténuations de charges

98. L'article 6419 était prévu à 58 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Compte tenu des encaissements déjà réalisés sur cet article (65 475,00 €), la chambre propose une inscription à 66 000,00 € portant le montant du chapitre 013 de 145 000,00 € à 153 000,00 €.

- **Chapitre 70**, produits des services, du domaine et ventes

99. L'article 7022, coupes de bois, était prévu à 100,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Au regard des produits déjà encaissés à fin juin 2026 (5 665,00 €), de la moyenne des recettes constatées au cours des trois derniers exercices (15 000,00 €) mais avec une forte fluctuation d'une année sur l'autre, la chambre propose une inscription de 10 000,00 €.

100. L'article 70384, forfaits de post-stationnement, était prévu à hauteur de 25 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Or, les recettes constatées en 2025 se sont élevées à 9 211,00 €. En outre, une panne sur le matériel de verbalisation devrait conduire à une perte de recettes. Dans ces conditions, la chambre propose une inscription de 10 000,00 €.

101. L'article 7062, redevances services à caractère culturel, était prévu à 137 700,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. La moyenne des trois derniers exercices s'établit à 122 626,00 € et la commune a indiqué que sa prévision 2026 était possiblement surestimée. La chambre propose dès lors une inscription de 122 000,00 €.

102. L'article 7066, redevances services à caractère social, était prévu à 120 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur, soit un peu moins que la moyenne des trois derniers exercices (129 857,00 €). L'ouverture prochaine d'une crèche associative étant susceptible d'affecter la fréquentation du service communal, la chambre propose une inscription de 110 000,00 €.

103. L'article 70876, remboursement de frais par le groupement à fiscalité propre de rattachement, était prévu à 160 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Il enregistre les refacturations effectuées par la commune à l'encontre de la communauté de communes pour la consommation de carburants que cette dernière effectue en se utilisant les cuves municipales. La consommation intercommunale devant être amoindrie par des modifications de tournée de ramassage des ordures ménagères notamment, la chambre propose une inscription de 140 000,00 €.

104. L'article 70878, autres remboursements de frais, était prévu à 121 500,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Cette inscription prévoyait une refacturation au budget annexe Ussol de dépenses de personnel à hauteur de 60 800,00 € afin d'absorber de fait l'excédent du budget de clôture 2025 de ce budget annexe (60 288,08 €). Au regard des éléments approximatifs justifiant ces montants et de l'absence de permanence des méthodes depuis 2017 concernant cette charge sur le budget annexe, il est proposé de ramener l'inscription de 121 500,00 € à 30 000,00 €, afin de couvrir les dépenses habituellement enregistrées sur cet article et qui avoisinent, en moyenne sur les trois dernières années, 31 155,00 €.

105. L'article 7088, autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...), est inscrit à hauteur de 2 500,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Les éléments d'exécution font apparaître un niveau de recettes de 2 892,00 €. La chambre propose une inscription à hauteur de ce montant.

106. Compte tenu de ce qui précède, le chapitre 70 serait ramené de 1 820 165,00 € à 1 678 257,00 €.

- **Chapitre 73**, impôts et taxes

107. L'article 732181, dispositif de lissage conjoncturel, relatif au reversement au titre du dispositif « Dilico 1 », ne comportait aucune inscription dans le projet de budget de l'ordonnateur. Cependant, le montant attribué pour l'exercice 2026 s'élève à 31 758,00 €. La chambre propose d'inscrire cette somme.

108. Les montants inscrits aux articles 73211, attribution de compensation (1 963 012 €), et 73212, dotation de solidarité communautaire (370 000,00 €), correspondent aux versements attendus de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement. Aucun élément recueilli au cours de l'instruction ne conduit à remettre en cause ces prévisions, qu'il est donc proposé de maintenir.

109. Compte tenu de ce qui précède, le chapitre 73, hors 731, serait porté de 2 333 012,00 € à 2 364 770,00 €.

- **Chapitre 731**, fiscalité locale

110. L'article 73123, taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, était prévu à hauteur de 1 620 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Le produit encaissé en 2025 s'est élevé à 1 646 912,00 €. Compte tenu du caractère conjoncturel des recettes issues des droits de mutation et de leur sensibilité à l'évolution du marché immobilier, la chambre propose une inscription de 1 400 000,00 €.

111. L'article 73141, accise sur l'électricité, était prévu à hauteur de 600 000,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. En tenant compte du fait que cette taxe avoisine les 115 000,00 € par trimestre, la chambre propose une recette de 460 000,00 €.

112. La chambre a examiné les principales recettes de fiscalité locale. S'agissant de l'article 73111, impôts directs locaux, le produit inscrit au projet de budget de l'ordonnateur apparaît cohérent avec les états de fiscalité notifiés et ne fait apparaître aucune surestimation ou sous-estimation manifeste. Il est donc proposé de retenir le montant figurant à cet article.

113. Il est proposé de retenir les taux votés par la commune lors du conseil municipal du 21 avril 2026, selon le détail ci-après.

Tableau n° 10 : Taux des impôts directs votés

	2025	2026
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	36,44 %	36,44 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	49,53 %	49,53 %
<i>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires</i>	18,23 %	18,23 %

Source : CRC à partir de la délibération du 21 avril 2026.

114. Compte tenu de ce qui précède, le chapitre 731 serait ramené de 13 751 869,00 € à 13 391 869,00 €.

- **Chapitre 74**, dotations et participations

115. L'article 7411, dotation forfaitaire, était prévu à 19 323,00 € dans le projet de budget de l'ordonnateur. Toutefois, la notification transmise à la commune fait apparaître un montant de 19 363,00 € au titre de l'exercice 2026. La chambre propose une inscription de 19 363,00 €.

116. L'article 742, dotation élu local, ne comportait aucune inscription dans le projet de budget de l'ordonnateur. Toutefois, un montant de 408,00 € a été notifié à la commune au titre de l'exercice 2026. La chambre propose donc une inscription à hauteur de ce montant.

117. L'article 7472, région, ne comportait aucune inscription dans le projet de budget. Toutefois, la commune devrait encaisser 2 000,00 € au titre des utilisations de ses équipements sportifs par la Région PACA au titre de l'année scolaire 2025/2026. La chambre propose, en conséquence, une inscription à hauteur de ce montant.

118. L'article 7473, département, ne comportait aucune inscription dans le projet de budget. Toutefois, la commune a encaissé 44 407,00 € de la part du département des Bouches-du-Rhône pour l'utilisation de ses installations sportives au titre de l'année scolaire 2024/2025. La chambre propose, en conséquence, une inscription de 52 107,00 € afin de tenir compte d'une subvention annuelle de 7 700,00 €, perçue pour le fonctionnement de la crèche, qui s'ajoute au montant de 44 407,00 € déjà perçu.

119. Compte tenu de ce qui précède, le chapitre 74 serait porté de 788 505,75 € à 835 360,75 €.

- **Chapitre 77, produits spécifiques**

120. Aucun crédit n'était prévu au chapitre 77 au projet de budget de l'ordonnateur. Toutefois, compte tenu de la somme déjà perçue sur l'article 773, Mandats annulés sur exercices antérieurs, la chambre propose d'inscrire un montant de 4 373,08 €.

- **Chapitre 002, résultat de fonctionnement reporté ou anticipé**

121. La reprise de l'excédent antérieur au chapitre 002, qui était à zéro dans le projet de budget de l'ordonnateur, est proposée à 434 563,02 €.

- Sur l'équilibre de la section de fonctionnement :

122. La section de fonctionnement du budget principal serait présentée à l'équilibre avec un montant de 19 498 509,70 € en dépenses et en recettes.

Tableau n° 11 : Section de fonctionnement du budget principal (en €)

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	4 180 266,00	4 231 337,00	51 071,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 350 000,00	10 407 300,00	57 300,00
014	Atténuation de produits	20 000,00	20 000,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 555 601,60	3 271 846,80	- 283 754,80
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		18 105 867,60	17 930 483,80	- 175 383,80
66	Charges financières	410 000,00	410 000,00	0,00
67	Charges spécifiques	4 000,00	4 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	5 000,00	5 983,00	983,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 524 867,60	18 350 466,80	- 174 400,80
023	Virement à la section d'investissement	0,00	198 041,90	198 041,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections	950 000,00	950 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		950 000,00	1 148 041,90	198 041,90
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		19 474 867,60	19 498 508,70	23 641,10
013	Atténuations de charges	145 000,00	153 000,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 820 165,00	1 678 257,00	- 141 908,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 333 012,00	2 364 770,00	31 758,00
731	Fiscalité locale	13 751 869,00	13 391 869,00	- 360 000,00
74	Dotations et participations	788 505,75	835 360,75	46 855,00
75	Autres produits de gestion courante	608 815,85	608 815,85	0,00
Total des recettes de gestion courante		19 447 367,60	19 032 072,60	-415 295,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	4 373,08	4 373,08
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 447 367,60	19 036 445,68	-410 921,92
042	Opérat° ordre transfert entre sections	27 500,00	27 500,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		27 500,00	27 500,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	434 563,02	434 563,02
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		19 474 867,60	19 498 508,70	23 641,10
Résultat prévisionnel		0,00	0,00	0,00

PAR CES MOTIFS :

Article 1 : DÉCLARE recevable la saisine du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône au titre de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : PROPOSE au préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône de régler le budget primitif pour l'année 2026 de la commune de Saint-Rémy-de-Provence conformément aux propositions formulées dans le présent avis.

Article 3 : DIT que le présent avis sera notifié au préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, au maire de la commune de Saint-Rémy-de-Provence, et transmis, pour information, à la comptable du service de gestion comptable de Châteaurenard.

Article 4 : RAPPELLE qu'aux termes des dispositions de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante est tenue informée dès sa plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État. Sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, les avis formulés par la chambre régionale des comptes et les arrêtés pris par le représentant de l'État font l'objet d'une publicité immédiate.

Article 5 : RAPPELLE qu'aux termes de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, la publication de l'avis de la chambre régionale des comptes est assurée, dès sa réception, sous la responsabilité du maire par affichage ou insertion dans un bulletin officiel.

Fait et délibéré en formation plénière à la chambre régionale des comptes Provence Alpes Côte d'Azur, le trente juin deux mille vingt-six.

Présents : M. Xavier Lefort, président de la régionale des comptes Provence--Alpes-Côte d'Azur, président de séance, M. Olivier Villemagne et Mme Nathalie Ricaud, présidents de section, Mme Judith Ascher, M. Frédéric Mireur, premiers conseillers, M. Vincent Béridot, Mme Juliette Elbaz, M. Marc Véraldo, conseillers et Mme Cécile Filhol-Rocher, conseillère et rapporteure.

Le président de la chambre régionale des
comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Président de séance

Signé

Xavier Lefort

Annexe n° 1. Analyse des restes à réaliser sur le budget principal

Tableau n° 12 : Restes à réaliser en recettes (en €)

Article	N° engagement	Objet	Montant retenu par la commune	Observation	Montant proposé par la CRC
1311	FI25-00272P	IS29429 Fauteuil mise à l'eau	10 000,00	Notifié le 29/10/2025. Dépense effectuée en 2025.	10 000,00
1316	FI25-00269P	FCI2025-camion. 24500 pour une dépense de 48 500	24 500,00	Notifié le 09/09/2025. Dépense réalisée en 2023 moins importante que prévu	18 411,50
1321	FI25-00273P	ANS terrain synthétique	83 818,00	Notifié le 10/10/2022. Dépense effectuée en 2024 et 2025	83 818,00
1321	FI25-00274P	ANS terrain 3x3 solde M-E-R	11 932,60	Notifié le 13/11/2023. Dépense effectuée en 2023	11 932,60
1321	FI25-00275P	solde fds vert marie Mauron Désimperméabilisation	114 450,00	Notifié le 08/07/2025. Travaux débutés en 2025	114 450,00
1321	FI25-00276P	Collégiale tranche 1 solde M-E-R	224 971,60	Notifiés le 20/10/2023. Travaux débutés en 2023, toujours en cours	224 971,60
1321	FI25-00259P	collégiale T2 convention triennale	204 329,18		204 329,18
1321	FI25-00277P	collégiale tranche 3	141 552,00		141 552,00
1321	FI25-00279P	musée Alpilles solde	89 748,69	Notifié le 29/11/2023. Travaux débutés en 2023	89 748,69
1322	FI25-00270P	NTDA marie Mauron désimperméabilisation	70 700,00	Notifié le 03/07/2025. Travaux en cours	70 700,00
1323	FI25-00271P	AC 026545 Marie Mauron Provence verte Désimperméabilisation	119 560,00	Notifié le 18/08/2025. Travaux en cours	119 560,00
1323	FI25-00278P	AC 025207 restauration collégiale orgue	40 000,00	Notifié le 17/12/2024. Travaux effectués en 2024 et 2025	40 000,00
1328	FI25-00175P	participation tx selon convention jointe	44 250,00	Notifié le 17/09/2024. Perçu en 2026	44 250,00
		Total chapitre 13	1 179 812,07		1 173 723,57
13872	FI24-00268P	solde FEDER rural école Argelier	277 308,00	Notifié le 21/07/2023.	277 308,00
		Total chapitre 138	277 308,00		277 308,00
		TOTAL	1 457 120,07		1 451 031,57

Source : CRC à partir des données de la commune.

Tableau n° 13 : Restes à réaliser en dépenses (en €)

Article	N° engagement	Objet	Montant retenu par la commune	Observation	Montant proposé par la CRC
2031	AD24-00041P	confection plan valorisation SPR	5 760,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	5 760,00
2031	AD24-00042P	confection plan valorisation SPR	10 812,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	10 812,00
2031	AD24-00043P	confection plan valorisation SPR	13 680,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	13 680,00
2031	AD24004401P	modif 2 PLU	8 040,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	8 040,00
2031	BE23-00057P	MOE restauration musée des Alpilles	2 014,53	Solde erroné	1 508,60
2031	BE24-00131P	MOE restauration musée des Alpilles TO	2 962,18	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	2 962,19
2031	BE25010701P	contrôle technique trappe désenfumage école	2 160,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	2 160,00
2031	BE25018201P	contrôle carrière de glanum	10 500,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	10 500,00
2031	BE25021501P	contrôle technique école Argelier	960,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	960,00
2031	BE25022601P	étude faisabilité rénovation et mise en conf	9 510,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	9 510,00
2031	BE25024301P	relevé des lieux arènes Coinon	5 760,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	5 760,00
2031	EN24-00040P	MOE aménagement EV - mission de base	6 916,04	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	6 916,04
2031	EN24-00041P	MOE aménagement EV - mission de base	1 192,50	Solde erroné	15 634,92
2031	IN25006401P	déploiement démat courrier	5 868,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	5 868,00
2031	IN25006801P	audit service info	15 432,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	15 432,00
2031	ST22074301P	étude technique réseaux stade sans souci	8 040,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	8 040,00
2031	ST23-00820P	mise à jour tableau classement voies	7 720,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	7 720,00
2031	ST25031901P	diag démolition locaux combette	1 219,20	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 219,20
2031	ST25040301P	mission CSPS démolition la Combette	1 350,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 350,00
2031	ST25042401P	contrôle technique La combette	3 240,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	3 240,00

Article	N° engagement	Objet	Montant retenu par la commune	Observation	Montant proposé par la CRC
2031	ST25064401P	étude technique chauffage musée	15 000,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	15 000,00
2031	ST25070401P	mission sup avoisinant CT combette	1 440,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 440,00
2031	UR24000701P	enquête environnementale rev allégée 1	1 770,60	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 770,60
2051	IN23-00105P	finalisation démat DDES urba	18 000,00	Pas de commande à l'appui	0,00
2051	IN25004801P	progiciel démat assemblées	4 500,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	4 500,00
2051	IN25004901P	progiciel démat assemblées	3 720,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	3 720,00
2051	IN25006601P	progiciel démat courrier	29 505,60	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	29 505,60
202	UR25-00025P	indemn commissaire rév allégée 2	1 600,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 600,00
202	UR25-00026P	indemn commissaire rév allégée 1	3 100,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	3 100,00
202	UR25001701P	annonce légale DPMEC parution 1 Prov46122	283,94	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	283,94
202	UR25001901P	annonce légale DPMEC parution 2 Prov46123	282,82	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	282,82
202	UR25002301P	approbation révision allégée 1 PLU prov 4662	165,90	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	165,90
202	UR25002401P	approbation révision allégée 2 PLU prov 4662	165,90	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	165,90
2117	EN22006401P	Travaux patrimoniaux 2022 non subv	4 406,72	Solde erroné	17 232,72
2117	EN25-00045P	travx AFC 2024 hos broyage	24 971,31	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	24 971,31
2117	EN25-00047P	travx AFC 2024_broyage_croche tage_PF44	27 432,01	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	27 432,01
2117	EN25004401P	Travaux OLD 2025 - Débroussaillage	18 600,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	18 600,00
2117	EN25004601P	Travaux débroussaillage voies complément	1 380,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 380,00
2128	BE25019301P	Aménagement aire de jeux parc de l'Argelier	23 420,40	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	23 420,40
2128	EN25004201P	Travaux aménagement Lac du Barreau	30 000,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	30 000,00
21316	BE25022801P	Rénovation caveau Q71 cimetière	1 250,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 250,00
21316	BE25022901P	rénovation monument Q70 cimetière	1 285,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 285,00

Article	N° engagement	Objet	Montant retenu par la commune	Observation	Montant proposé par la CRC
21316	BE25024401P	Restauration monument T157 cimetière	1 740,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 740,00
21318	BE25024501P	restauration monument S140 cimetière	860,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	860,00
21318	BE25024601P	restauration monument S61 cimetière	1 250,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 250,00
21318	BE25024701P	restauration monument Q86 cimetière	2 460,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	2 460,00
21318	BE25024801P	restauration monument Q69 cimetière	980,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	980,00
21318	BE25024901P	restauration monument B183 cimetière	960,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	960,00
21318	BE24015501P	contrôle technique monte PMR police	1 560,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 560,00
21318	BE24015601P	mission SPS monte PMR PM	1 080,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 080,00
21318	BE25-00027P	travaux PMR Libération	1 377,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 377,00
21318	BE25-00057P	travaux restauration hôtel mistral de Mondragon	1 078,03	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 078,03
21318	BE25-00077P	travaux restauration hôtel mistral de Mondragon	1 800,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	0,00
21318	BE25-00078P	travaux musée	76 477,39	Solde erroné	92 905,39
21318	BE25-00082P	travaux musée	59 261,02	Solde erroné	79 605,60
21318	BE25-00272P	travx restauration musée Alpilles T01	14 720,76	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	14 720,76
21318	BE25-00218P	création élévateur PMR espace Libération	1 368,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 368,00
21318	BE25-00237P	élévateur PMR espace libération	3 635,46	Solde erroné	8 632,05
21318	BE25-00281P	engagement 2025	30 000,00	Pas de commande à l'appui	0,00
21318	BE25001801P	travaux sécurisation ouvertures musée Estrin	13 249,73	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	13 249,73
21318	BE25022201P	Travx suite infiltration sous-sol pis	6 708,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	6 708,00
21318	BE25023201P	pics anti pigeon mairie	1 185,60	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 185,60
21318	BE25023901P	Travx accessibilité Bat Espaces jeunes	2 490,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	2 490,00
21318	ST25067001P	aménagement salle repos CTM	4 781,44	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	4 781,44
21318	ST25073801P	insonorisation salle de pause CTM	4 989,60	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	4 989,60

Article	N° engagement	Objet	Montant retenu par la commune	Observation	Montant proposé par la CRC
21318	FI25-00320P	engagements 2025	25 000,00	Pas de commande à l'appui	0,00
21318	SP24008501P	travaux mécanique stade sans soucis	3 636,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	3 636,00
21351	ST25041201P	alarme intrusion MAS de la Pyramide	264,96	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	264,96
21351	ST25050901P	lettrage façade HDV	3 265,20	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	3 265,20
2138	ST25060001P	construction cabanon chats libres	9 120,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	9 120,00
2151	ST22058501P	création passage piéton RD571-Argelier	9 475,20	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	9 475,20
2151	ST25066601P	aménagement parking route Rougadou	7 922,95	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	7 922,95
2152	ST25035101P	Pose bancs chemin des espagnols	294,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	294,00
2152	ST25066101P	feu récompense	16 140,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	16 140,00
2152	ST25030001P	colonnes enterrés Bd Victor Hugo	810,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	810,00
21538	ST25003101P	éclairage public traverse du réal	4 782,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	4 782,00
21538	ST25046901P	luminaire éclairage public	1 504,80	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 504,80
21538	ST25075801P	Mat lanterne accidentés plais du touc	874,80	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	874,80
21568	ST25-00640P	mise aux normes défense incendie extérieur	1 836,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 836,00
215731	SP25007701P	matériel stades	1 459,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 459,00
2158	SP25007702P	matériel stades	2 453,65	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	2 453,65
2158	AD24005201P	ensemble compteurs communicants	1 776,74	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 776,74
2158	PM23-00070P	caméras Fauconnet	27 000,00	Pas de commande à l'appui	0,00
2158	PM25001901P	caméras avenue Fauconnet	10 978,97	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	10 978,97
2158	ST25061101P	pelle à godet carre curage avaloirs	234,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	234,00
21828	ST25072701P	vélos électriques	3 288,85	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	3 288,85
21828	ST25066001P	véhicule utilitaire Goupil	44 187,54	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	44 187,54

Article	N° engagement	Objet	Montant retenu par la commune	Observation	Montant proposé par la CRC
21828	ST25066701P	véhicule utilitaire Iveco	46 140,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	46 140,00
21828	ST25072601P	iveco 65BKT13- changement moteur	14 611,15	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	14 611,15
21838	IN22-00090P	Pose 5 TBI école argelier TNE	8 400,00	Pas de commande à l'appui	0,00
21838	IN25008801P	serveur NAS musée Alpilles	1 291,08	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 291,08
21841	SC25008501P	Mobilier classe flexible Argelien	229,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	229,00
21848	RH25014301P	Fauteuils de bureau massants	1 500,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 500,00
21848	RH25014401P	vélo pour le bureau	411,97	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	411,97
21848	RH25014901P	équipement de bureau et mobilier	3 500,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	3 500,00
21848	RH25015001P	équipement de bureau et mobilier	1 500,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 500,00
21848	ST25073701P	Meubles salle de formation	2 750,33	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	2 750,33
21848	ST25075901P	chaises bureau budget participatif agents	4 944,19	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	4 944,19
2188	CR25004001P	sèche-linge crèche	949,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	949,00
2188	MU24004801P	presse ateliers gravures	1 358,87	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 358,87
2188	SC25019601P	Vélos école Marie Maunon	1 473,80	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 473,80
2188	SC25020901P	sèche-linge ASPI école Maunon	953,42	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	953,42
2315	SC25020901P	réfection EP cours MOE	40 219,20	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	40 219,20
2315	ST24009701P	raccordement borne recharge électrique Ussol	663,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	663,00
2315	ST25031401P	confortement chaussée rue Bertrand Dauvin	630,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	630,00
2315	ST25067101P	création rampe accès rougadou chemin du lac	9 516,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	9 516,00
2315	ST25072401P	élargissement traversée pluvia chemin bigau	5 360,40	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	5 360,40
2315	ST25072501P	confortement trottoir 37 bd Marceau	2 022,00	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	2 022,00

<i>Article</i>	N° engagement	Objet	Montant retenu par la c ommune	Observation	Montant proposé par la CRC
2315	ST25072901P	confortement berges 327 ch Mattouins	1 997,40	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 997,40
2315	ST25073901P	traverse malautière consolidation affaissement	1 800,60	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	1 800,60
2315	ST25074001P	travaux reprise cheminement lot la sousto	5 284,08	Bon de commande ou marché transmis. Solde exact	5 284,08
TOTAL			903 238,83		861 570,49

Source : CRC d'après les données de la commune.

Annexe n° 2. Section d'investissement du budget principal

Tableau n° 14 : Détail des dépenses d'équipement (en €)

Article	Opération	Budget de la commune non voté			Proposition CRC			
		Restes à réaliser initiaux	Budget non voté	Total	Restes à réaliser corrigés	Propositions nouvelles	Détail des projets retenus	Total proposition CRC
202	142-209	5 598,56	20 000,00	25 598,56	5 598,56	10 900,00	Déjà engagé en 2026 (frais de publicité) +Honoraires commissaires enquêteurs et annonces légales.	16 498,56
2031		112 516,45	150 001,00	262 517,45	126 452,94	53 028,00	Déjà engagé en 2026 (audit énergétique et étude COSEC, diagnostic amiante SICAS, MOE aménagement espaces verts, diagnostic démolition Combette, étude photovoltaïque Arène Coinon, étude sol cimetière) +20 000 € pour carrières souterraines	179 480,94
2031	142-209	1 770,60	5 000,00	6 770,60	1 770,60	0,00		1 770,60
2031	157		86 255,00	86 255,00		15 468,00	Marché 22-16 (solde selon tableau des marchés)	15 468,00
2031	158	21 300,00	8 391,00	29 691,00	21 300,00	8 391,00	Déjà engagé en 2026 (audit du service informatique)	29 691,00
2031	160		28 651,36	28 651,36		50 000,00	Solde marché de MOE piscine.	50 000,00
2031	162		33 173,19	33 173,19		0,00		0,00
2031	163	5 760,00	0,00	5 760,00	5 760,00	0,00		5 760,00
2031	164		150 000,00	150 000,00		143 104,00	MOE Gleizes Fauconnet et Vallat neuf	143 104,00
2031	165		30 000,00	30 000,00		32 952,00	Solde marché de MOE des travaux des cours des écoles République et Marie Mauron	32 952,00
2031	166		300 000,00	300 000,00	0,00	90 000,00	Diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments communaux	90 000,00
2031	167		125 000,00	125 000,00		3 000,00	Publications nécessaires à la passation des marchés.	3 000,00
2031	168		300 000,00	300 000,00	0,00	0,00		0,00

2033			5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	Déjà engagé 2026 (frais de publication).	5 000,00
20421	163		150 000,00	150 000,00		0,00		0,00
20422			410 000,00	410 000,00		50 211,00	7 211€ : Solde dû au SI2VB pour la remise en état du Réal +43 000 € : subvention votée à l'ASA du Réal le 04/11/2025 pour travaux le long de la RD5.	50 211,00
20422	167		80 000,00	80 000,00		0,00		0,00
2051	158	55 725,60	45 640,00	101 365,60	37 725,60	53 076,00	Déjà engagé 2026 (logiciel urbanisme+équipement PV électronique) + Logiciel bibliothèque	90 801,60
2117	161	76 790,04	50 000,00	126 790,04	89 616,04	50 000,00	Travaux obligatoires de débroussaillage.	139 616,04
2118			30 000,00	30 000,00		0,00		0,00
2121			15 800,00	15 800,00		1 080,00	Déjà engagé 2026 (arbre Argelier)	1 080,00
2121	163			0,00		3 901,00	Déjà engagé 2026 (Plantation renaturation esplanade bibliothèque)	3 901,00
2128		30 000,00	11 000,00	41 000,00	30 000,00	33 420,00	Déjà engagé 2026 (désimperméabilisation esplanade nord bibliothèque)	63 420,00
2128	161		1 500,00	1 500,00		1 500,00	Barrières DFCI.	1 500,00
2128	163	23 420,40	0,00	23 420,40	23 420,40	4 600,00	Déjà engagé 2026 (parc Argelier)	28 020,40
21311			5 000,00	5 000,00		5 000,00	Déjà engagé 2026 (contrôle accès mairie) +serrures électroniques+badges	5 000,00
21312			36 940,00	36 940,00		10 000,00	Déjà engagé 2026 (travaux supplémentaire atrium Argelier) +somme pour travaux dans les écoles	10 000,00
21314			49 000,00	49 000,00	0,00	49 000,00	Travaux d'éclairage du stade de rugby	49 000,00
21316		4 275,00	18 001,00	22 276,00	4 275,00	1 000,00	Déjà engagé 2026 (portillon cimetière) +somme pour petits travaux	5 275,00
21318		251 136,99	164 002,00	415 138,99	236 106,16	125 874,00	Déjà engagé 2026 (clim musée Estrine, travaux bâtiment espace jeune, travaux musée des Alpilles) +travaux à la crèche demandés par la PMI.	361 980,16
21318	163	9 771,04	0,00	9 771,04	9 771,04	0,00		9 771,04

21351		3 530,16	351 000,00	354 530,16	3 530,16	263 917,00	Déjà engagé 2026 (visiophone musée des Alpilles, volet roulant dortoir école Marie Mauron, télésurveillance télétransmetteur musée des Alpilles, deux chaudières gendarmerie) +18 chaudières gendarmerie +clim musée des Alpilles	267 447,16
21351	158		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	Déplacement prise réseau école Marie Mauron	1 000,00
2138		9 120,00		9 120,00	9 120,00			9 120,00
2151		0,00	0,00	0,00	0,00	18 100,00	Déjà engagé 2026 (aménagement traversée arrosage Ch. Jean Piquet, création aire de croisement chemin Monplaisir, confortement trottoir Rougadou, renforcement accotement chemin de Beauchamps)	18 100,00
2151	109		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	Travaux de voirie	50 000,00
2151	163	17 398,15	3 300,00	20 698,15	17 398,15	6 000,00	Déjà engagé 2026 (création zone rencontre +emplacement vélo parking libération)	23 398,15
2152		810,00	7 900,00	8 710,00	810,00	3 600,00	Somme pour achats barrières, potelets, poubelles urbaines	4 410,00
2152	163	16 434,00	0,00	16 434,00	16 434,00	1 668,00	Déjà engagé 2026 (pupitre commémoratif)	18 102,00
21534			4 000,00	4 000,00		0,00		0,00
21538		7 161,60	1,00	7 162,60	7 161,60	2 857,00	Déjà engagé 2026 (luminaire éclairage public Lot. Bigau, luminaire solaire rue Marius Girard, luminaires éclairage public)	10 018,60
21568		1 836,00	30 000,00	31 836,00	1 836,00	10 000,00	Poteaux incendie	11 836,00
215731		1 459,00	210 000,00	211 459,00	1 459,00	0,00		1 459,00
215738			10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	Pont élévateur recommandé par l'ACFI	10 000,00
2158	147	37 978,97	50 000,00	87 978,97	10 978,97	0,00		10 978,97
2158		4 464,39	24 001,00	28 465,39	4 464,39	24 000,00	Déjà engagé 2026 (batterie outillage électro portatif, extincteurs, souffleur batterie, caisse à outil électricien) +somme pour achat de matériel	28 464,39
21612	157		8 000,00	8 000,00		0,00		0,00

21621			16 625,00	16 625,00		21 183,00	Restauration de la piéta	21 183,00
21828		104 938,69	83 000,00	187 938,69	104 938,69	16 041,00	Déjà engagé 2026 (changement batterie traction)	120 979,69
21828	163	3 288,85	0,00	3 288,85	3 288,85	0,00		3 288,85
21838			2 000,00	2 000,00		2 000,00	Somme pour remplacement de matériel informatique	2 000,00
21838	158	9 691,08	38 900,00	48 591,08	1 291,08	20 184,00	Déjà engagé 2026 (ordinateurs portables et tablettes) +somme pour le remplacement et l'évolution des installations existantes	21 475,08
21841		229,00	3 000,00	3 229,00	229,00	1 500,00	Mobilier dans les écoles	1 729,00
21848			13 785,00	13 785,00	0,00	6 000,00	Mobilier de bureau, notamment sur conseil médical.	6 000,00
21848	163	14 606,49	0,00	14 606,49	14 606,49	0,00		14 606,49
2185	158		28 770,00	28 770,00		6 120,00	Déjà engagé 2026 (équipement PV électronique solution gestion PVE et FPS) +remplacement de certains postes fixes pour compatibilité avec 3CX	6 120,00
2188		4 735,09	41 801,00	46 536,09	4 735,09	25 000,00	Déjà engagé 2026 (lave-linge crèche) +somme pour achats divers (armement futurs policiers, lave-vaisselle, etc...).	29 735,09
2188	158		4 500,00	4 500,00		0,00		0,00
2312				0,00		32 558,00	Aménagement de terrains.	32 558,00
2313			420 001,00	420 001,00		264 000,00	Déjà engagé 2026 (suppression gaz Combette) +démolition locaux Combette	264 000,00
2313	157		755 745,00	755 745,00		484 532,00	Déjà engagé 2026 (travaux Collégiale) +solde travaux (Tranche ferme et tranches optionnelles déjà affermies)	484 532,00
2313	160		600 000,05	600 000,05		494 003,00	Solde marché de travaux piscine.	494 003,00
2313	162		200 000,00	200 000,00		9 894,00	Solde marché de travaux opération stade synthétique.	9 894,00
2313	165		728 950,84	728 950,84		267 049,00	Solde des marchés de travaux engagés et à engager pour poursuivre la transition écologique des écoles.	267 049,00
2313	168		100 000,00	100 000,00		0,00		0,00
2315	159		168 497,91	168 497,91		185 937,00	Solde convention SMED	185 937,00

2315		67 492,68	466 002,00	533 494,68	67492,68	282 000,00	Déjà engagé 2026 (borne recharge véhicule électrique, reprise cheminement Lot La Sousto) +modernisation éclairage public des boulevards (1ère tranche)	349 492,68
2315	147	0,00	38 789,33	38 789,33	0,00	0,00		0,00
2315	164		2 000 000,00	2 000 000,00		1 735 107,00	Travaux Gleizes Fauconnet et Vallat neuf	1 735 107,00
2316			8 800,00	8 800,00		0,00		0,00
TOTAL		903 238,83	8 776 723,68	9 679 962,51	861 570,49	5 044 755,00		5 906 325,49

Source : CRC à partir des données de la commune.

Tableau n° 15 : Détail des recettes d'équipement (en €)

Article	Budget de la commune non voté			Proposition CRC			
	Restes à réaliser initiaux	Budget non voté	Total	Restes à réaliser corrigés	Propositions nouvelles	Détail des sommes proposées	Total proposition CRC
1311	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		10 000,00
1312	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
1313	24 500,00	0,00	24 500,00	18 411,50	0,00		18 411,50
1318	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
1321	870 802,07	947 305,25	1 818 107,32	870 802,07	391 495,00	Avance Fonds verts pour éclairage public des boulevards : 14 175 € Fonds friche pour la Combette : 146 000 € Subvention Fonds vert pour les DPE : 45 900 € DSIL pour école de l'Argelier : 17 747 € DSIL Stade synthétique : 137 000 € Subvention pour l'éclairage public du stade de rugby : 20 335 € Subvention au titre du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine 10 338 €	1 262 297,07
1322	70 700,00	205 000,00	275 700,00	70 700,00	5 000,00	Solde subvention pour plantation arbres.	75 700,00
1323	159 560,00	1 035 318,00	1 194 878,00	159 560,00	365 804,00	Subvention pour travaux de débroussaillage : 15 000 € + 18 000 € Subvention Territoire Numérique Educatif (TNE) : 42 000 € + 8 800 € Subvention pour désimperméabilisation esplanade bibliothèque : 22 573 € Subvention pour les économies d'eau (réparation des fuites et optimisation du système d'arrosage des stades) : 38 303 € Subvention pour les audits énergétiques : 90 000 € Subvention pour les caméras de vidéo protection : 5 610 € Subvention pour les travaux de l'espace Libération : 35 000 € Subvention pour les tennis : 59 500 € Subvention pour la console de lumière de la salle de spectacle : 12 607 € Subvention pour achat d'un véhicule électrique : 18 411 €	525 364,00
1326	0,00	360 600,00	360 600,00	0,00	296 000,00	Solde fonds de concours selon règlement des fonds de concours 2024-2026	296 000,00

1328	44 250,00	40 000,00	84 250,00	44 250,00	43 099,00	Subvention pour la crèche de la part de la CAF au titre du fonds de modernisation des établissements	87 349,00
<i>TOTAL 13 (hors 138)</i>	<i>1 179 812,07</i>	<i>2 588 223,25</i>	<i>3 768 035,32</i>	<i>1 173 723,57</i>	<i>1 101 398,00</i>		<i>2 275 121,57</i>
13872	277 308,00	400 000,00	677 308,00	277 308,00	0,00		277 308,00
<i>Total 138</i>	<i>277 308,00</i>	<i>400 000,00</i>	<i>677 308,00</i>	<i>277 308,00</i>	<i>0,00</i>		<i>277 308,00</i>
TOTAL 13	1 457 120,07	2 988 223,25	4 445 343,32	1 451 031,57	1 101 398,00		2 552 429,57

Source : CRC d'après les données de la commune.

Annexe n° 3. Section de fonctionnement du budget principal

Tableau n° 16 : Détail des montants proposés en dépenses réelles (en €)

Article	Libellé	Projet de budget de la commune	Proposition CRC	Écart
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	100,00	100,00	0,00
60611	Eau et assainissement	80 000,00	80 000,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	620 000,00	650 000,00	30 000,00
60621	Combustibles	4 600,00	11 000,00	6 400,00
60622	Carburants	208 500,00	230 000,00	21 500,00
60623	Alimentation	228 660,00	232 000,00	3 340,00
60624	Produits de traitement	7 250,00	7 250,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	15 700,00	15 700,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	44 200,00	44 200,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	149 920,00	149 920,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	19 960,00	19 960,00	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	30 910,00	30 910,00	0,00
6064	Fournitures administratives	24 380,00	24 380,00	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	30 500,00	30 500,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	27 438,00	27 438,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	47 680,00	47 680,00	0,00
6078	Autres marchandises	2 700,00	2 700,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	252 369,00	252 369,00	0,00
6125	Crédit-bail immobilier	370 000,00	370 000,00	0,00
6132	Locations immobilières	57 800,00	57 800,00	0,00
61351	Matériel roulant	6 750,00	6 750,00	0,00
61358	Autres	80 860,00	70 000,00	- 10 860,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	10 000,00	0,00
61521	Terrains	14 499,00	10 000,00	- 4 499,00
615221	Bâtiments publics	199 670,00	180 000,00	- 19 670,00
615228	Autres bâtiments	32 040,00	27 000,00	-5 040,00
615231	Voiries	105 000,00	105 000,00	0,00
615232	Réseaux	13 500,00	16 500,00	3 000,00
61551	Matériel roulant	64 300,00	64 300,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	121 850,00	121 850,00	0,00
6156	Maintenance	216 050,00	220 000,00	3 950,00
6161	Multirisques	88 000,00	88 000,00	0,00
6168	Autres	70 725,00	70 725,00	0,00
617	Études et recherches	2 000,00	2 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	28 170,00	28 170,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	50 800,00	45 000,00	- 5 800,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	8 085,00	8 085,00	0,00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	5 000,00	5 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	38 000,00	38 000,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	100,00	100,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	8 350,00	70 000,00	61 650,00

Article	Libellé	Projet de budget de la commune	Proposition CRC	Écart
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00	25 000,00	0,00
6228	Divers	34 460,00	34 460,00	0,00
6231	Annonces et insertions	22 600,00	22 600,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00	2 500,00	0,00
6234	Réceptions	38 950,00	31 950,00	- 7 000,00
6236	Catalogues et imprimés	88 500,00	64 500,00	- 24 000,00
6238	Divers	770,00	770,00	0,00
6241	Transports de biens	2 380,00	2 380,00	0,00
6248	Divers	12 000,00	12 000,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	8 250,00	8 250,00	0,00
6255	Frais de déménagement	1 500,00	1 500,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	27 500,00	27 500,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	32 520,00	32 520,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	12 330,00	12 330,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	22 700,00	22 700,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	2 000,00	100,00	- 1 900,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	124 000,00	124 000,00	0,00
6288	Autres	305 090,00	305 090,00	0,00
6331	Versement mobilité	10 000,00	10 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	31 900,00	31 900,00	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	134 000,00	134 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	67 000,00	67 000,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	2 000,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	750,00	750,00	0,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 050,00	4 050,00	0,00
64111	Rémunération principale	4 460 000,00	4 460 000,00	0,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	53 000,00	53 000,00	0,00
64113	NBI	51 000,00	51 000,00	0,00
64118	Autres indemnités.	1 360 000,00	1 360 000,00	0,00
64131	Rémunérations	795 000,00	821 300,00	26 300,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	10 000,00	10 000,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	30 000,00	30 000,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	145 000,00	145 000,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	1 988,00	1 988,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	8 000,00	8 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	990 000,00	990 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 619 000,00	1 650 000,00	31 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	39 500,00	39 500,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	170 000,00	170 000,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	3 512,00	3 512,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	52 000,00	52 000,00	0,00
64731	Allocations de chômage Versées directement	20 000,00	20 000,00	0,00
6474	Versements aux œuvres sociales	48 000,00	48 000,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	22 600,00	22 600,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	250 000,00	250 000,00	0,00
6488	Autres	2 500,00	2 500,00	0,00
6512	Stagiaires de la formation professionnelle	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	300,00	300,00	0,00

Article	Libellé	Projet de budget de la commune	Proposition CRC	Écart
65311	Indemnités de fonction	150 000,00	150 000,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	2 000,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	16 000,00	16 000,00	0,00
65315	Formation	2 000,00	2 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	10 153,00	9 153,00
6553	Service d'incendie	734 000,00	734 000,00	0,00
65568	Autres contributions	368 000,00	368 000,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	221 700,00	221 700,00	0,00
657358	Autres groupements	30 000,00	30 000,00	0,00
65736211	Budgets annexes et régies à caractère administratif non dotés de la personnalité morale	0,00	41 250,62	41 250,62
657363	CCAS/CIAS	700 000,00	700 000,00	0,00
657382	Organismes publics divers	20570,00	20 570,00	0,00
65743	Fermiers et concessionnaires	528 000,00	528 000,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	616 500,00	258 341,58	- 358 158,42
65818	Autres	104 090,60	104 090,60	0,00
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	6 000,00	6 000,00	0,00
6585	Intérêts moratoires	0,00	24 000,00	24 000,00
65888	Autres	54 441,00	54 441,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	370 000,00	370 000,00	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	10 000,00	10 000,00	0,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	30 000,00	30 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00	4 000,00	0,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	5 000,00	5 000,00	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	983,00	983,00
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00	11 640,00	11 640,00
7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	0,00	2 360,00	2 360,00
739218	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales	0,00	0,00	0,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	20 000,00	6 000,00	- 14 000,00

Tableau n° 17 : Détail des montants proposés en recettes réelles (en €)

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Propositions nouvelles</i>	<i>Proposition CRC</i>	<i>Ecart</i>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	58 000,00	66 000,00	8 000,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	2 000,00	2 000,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	85 000,00	85 000,00	0,00
7013	Vente de produits résiduels	6 000,00	6 000,00	0,00
7022	Coupes de bois	100,00	10 000,00	9 900,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	30 000,00	30 000,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	225 300,00	225 300,00	0,00
70328	Autres droits de stationnement et de location	50,00	50,00	0,00
7036	Droits de pâturage et de tourbage	500,00	500,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	730 000,00	730 000,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	25 000,00	10 000,00	- 15 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	137 700,00	122 000,00	- 15 700,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	120 000,00	110 000,00	- 10 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	226 000,00	226 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	35 015,00	35 015,00	0,00
7078	Autres marchandises	500,00	500,00	0,00
70876	par le GFP de rattachement	160 000,00	140 000,00	- 20 000,00
70878	par des tiers	121 500,00	30 000,00	- 91 500,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	2 500,00	2 892,00	392,00
73111	Impôts directs locaux	11 182 296,00	11 182 296,00	0,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	382,00	382,00	0,00
73118	Autres contributions directes	50 000,00	50 000,00	0,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	1 620 000,00	1 400 000,00	- 220 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	199 191,00	199 191,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	600 000,00	460 000,00	- 140 000,00
73154	Droits de place	100 000,00	100 000,00	0,00
73211	Attribution de compensation	1 963 012,00	1 963 012,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	370 000,00	370 000,00	0,00
732181	Dispositif de lissage conjoncturel	0,00	31 758,00	31 758,00
7411	DGF des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	19 323,00	19 363,00	40,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	408,00	408,00
744	FCTVA	44 005,75	44 005,75	0,00
74718	Autres	7 000,00	7 000,00	0,00
7472	Régions	0,00	2 000,00	2 000,00

<i>Article</i>	Libellé	Propositions nouvelles	Proposition CRC	Ecart
7473	Départements	7 700,00	52 107,00	44 407,00
7478	Autres organismes	385 845,00	385 845,00	0,00
74833	État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	173 539,00	173 539,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	30 000,00	30 000,00	0,00
74888	Autres	121 093,00	121 093,00	0,00
752	Revenus des immeubles	472 300,00	472 300,00	0,00
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	129 390,00	129 390,00	0,00
75888	Autres	7 125,85	7 125,85	0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	4 373,08	4 373,08